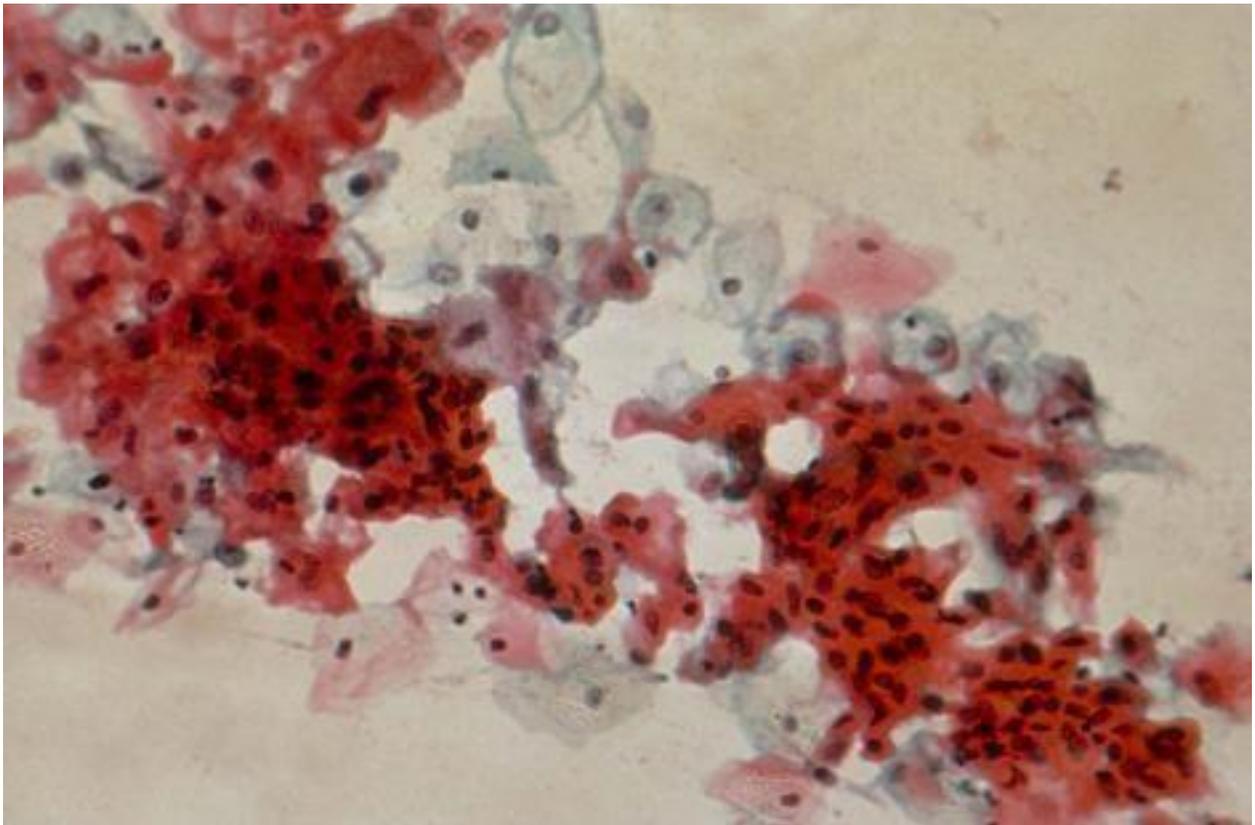


La place du test HPV en dépistage primaire du cancer du col de l'utérus sera fixée fin 2018, annonce la HAS

Dr Irène Drogou



Crédit Photo : PHANIE

MOTS CLÉS

Dépistage
Cancer du col de l'utérus
HAS

Le test HPV fera-t-il son entrée dans le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus en France ? Réponse fin 2018, estime la Haute Autorité de santé (HAS) dans une [feuille de route](#) publiée sur son site.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mise en place du programme de dépistage organisé (DO) du cancer du col de l'utérus fin 2017. À la demande de la Direction générale de la santé (DGS), l'agence sanitaire se voit en charge d'évaluer la place du test HPV (incluant les autoprélèvements) dans une stratégie de dépistage primaire. L'avis comportera également un volet sur le recours potentiel au double marquage immuno-histochimique p16/Ki67.

Un dépistage qui manque de souffle

Cet avis vient actualiser les recommandations de dépistage de 2004 émises en 2004 par l'ANAES, maintenant HAS. Aujourd'hui, il est recommandé en France de réaliser une cytologie par frottis cervico-utérin (FCU) chez les femmes asymptomatiques de 25 à 65 ans, au rythme d'un FCU tous les 3 ans, après deux examens consécutifs normaux à 1 an d'intervalle.

Le cancer du col de l'utérus touche encore environ 3 000 femmes par an et trois quarts des cas sont diagnostiqués chez des femmes âgées de 25 à 64 ans. C'est la 11^e cause de mortalité chez la femme en France. La baisse de l'incidence de ce cancer ralentit depuis les années 2000. La France peut mieux faire et se situe en 9^e place pour le taux d'incidence le plus faible, derrière la Finlande, l'Italie et le Royaume-Uni.

Un préalable, la mise en place du DO

Après avis favorables de Santé Publique France et de l'INCa, la généralisation du DO est attendue fin 2017. Sa mise en œuvre inclut un système d'invitations/relances, un suivi de l'ensemble des femmes dépistées positives par les structures de gestion du DO, un recours à l'examen cytologique en dépistage primaire, incluant le cas échéant des modalités supplémentaires (par exemple les auto-prélèvements avec test HPV).

Les autorités sanitaires ont décidé de temporiser volontairement l'introduction éventuelle du test HPV par rapport à la mise en place du DO. Les raisons évoquées sont nombreuses, la principale étant la nécessité d'un DO effectif avant de passer au test HPV. L'INCa avait conclu à l'efficacité du test HPV en dépistage primaire tous les 5 à 10 ans chez les femmes de plus de 35 ans.